

Communiqué

05/02/2008

Des nouvelles qualifications OPQIBI pour les prestations de Diagnostics, DET et Synthèse

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'OPQIBI a intégré 5 nouvelles qualifications dans sa nomenclature.

Il s'agit, tout d'abord, de qualifications relatives à des prestations de diagnostics :

➤ **« Diagnostic énergétique dans l'industrie » (17.17)**

La mise en place de cette qualification intervient à la suite de :

- la Directive 2006/32/CE du Parlement et du Conseil Européens du 5 avril 2006 relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques.
- l'élaboration par l'AFNOR d'un référentiel de bonnes pratiques « Diagnostic Energétique dans l'industrie » (BP X30-120) à laquelle l'OPQIBI a participé.

➤ **« Diagnostic en ouvrage d'art » (18.20)**

➤ **« Diagnostic en réutilisation-réhabilitation des ouvrages de bâtiment » (19.04)**

En outre, 2 nouvelles qualifications en « coordination » ont été créées pour les missions suivantes :

➤ **« Direction de l'Exécution des Travaux » (03.31)**

➤ **« Synthèse » (03.32)**

Les définitions de ces qualifications sont consultables sur le site Internet de l'organisme : www.opqibi.com.

Contact : Stéphane MOUCHOT (tél. : 01.46.99.14.53)